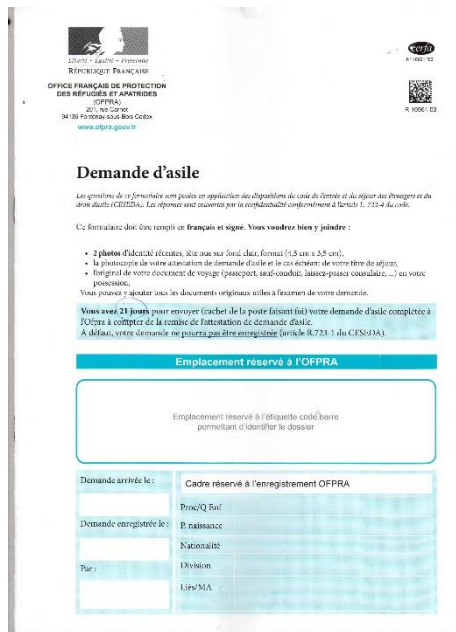


QU'EST-CE QUE LE DOSSIER OFPRA ?

Quand vous vous préparez pour votre passage à l'OFPRA, il y a deux choses importantes : le dossier et l'entretien.



Logo République Française
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES
(OFPRA)
20, rue Copernic
94100 Paris-Montreuil Cedex
www.ofpra.gouv.fr

Logo OFPRA
N° 1401 12
R 10061 13

Demande d'asile

Les garanties de la Convention ont pu être suspendues temporairement en cas de trouble et du séjour des demandeurs et des autres réfugiés (C.E.S.S.33). Les réponses sont envoyées par la procédure automatisée à l'article R. 733-4 du Code.

Ce formulaire doit être rempli en français et signé. Vous souhaitez bien y joindre :

- 2 photos d'identité récentes, size max sur fond clair, format (4,5 cm x 3,5 cm),
- la photocopie de votre acte de naissance de demande d'asile et les copies de votre titre de séjour,
- l'original de votre document de voyage (passport, titre de voyage, laissez-passer consulaire...) en votre possession.

Vous pouvez y ajouter tous les documents originaux utiles à l'examen de votre demande.

Vous avez 21 jours pour envoyer (cachet de la poste faisant foi) votre demande d'asile complétée à l'OFPRA à l'adresse de la chambre de l'entretien de demande d'asile.
À défaut, votre demande ne pourra pas être enregistrée (article R.733-1 du C.E.S.S.33).

Emplacement réservé à l'OFPRA

Emplacement réservé à l'étiquette code-barres permettant d'identifier le dossier

Demande arrivée le :	Cadre réservé à l'enregistrement OFPRA
Demande enregistrée le :	Prénoms
	P. naissance
	Nationalité
Par :	Département
	Lieu/MA

Le dossier OFPRA est le dossier que la préfecture vous a donné lors de votre passage au guichet unique, et que vous devez remplir des informations sur vous et sur votre histoire.

NB : L'OFPRA ne peut pas prendre de décision sur une demande d'asile sans un entretien avec le demandeur (sauf pour les réexamens). Au cours de l'entretien, l'OFPRA pose des questions au demandeur d'asile sur la base des informations qu'il a données dans son dossier OFPRA.

Même si pendant l'entretien, l'officier de l'OFPRA vous demande d'expliquer toutes les raisons que vous avez de craindre de rester dans votre pays, le récit écrit est le premier moyen pour faire connaître ces craintes, dans leur contexte et en détail, et pour montrer qu'elles sont pertinentes par rapport à la définition de réfugié décrite dans la convention de Genève. Il faut donc apporter dans le dossier des informations détaillées et précises.

L'officier va prendre la décision sur votre demande en prenant connaissance de la situation globale dans votre pays et des raisons de vos craintes. Le sens de la décision dépend donc beaucoup de votre récit et des informations que vous apportez pendant votre entretien !

Nous vous conseillons de bien lire les informations sur la préparation de votre dossier ainsi que sur l'entretien : <http://domasile.info/fr/#comment-remplir-dossier-ofpra>

⚠ Important : Vous devez envoyer le dossier de votre demande d'asile à l'OFPRA **dans un délai de 21 jours !**

Qu'est-ce que c'est ?

« **OFPRA** » :

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est un établissement public, chargé de l'application des textes français et des conventions européennes et internationales, relatifs à la reconnaissance des qualités de réfugié ou d'apatride, et de l'admission à la « protection subsidiaire ».

Il examine la demande d'asile et prend la décision d'accorder à la personne la protection internationale ou de rejeter la demande. Sa décision peut être contestée auprès de la CNDA.

Dom'Asile

Domiciliation et accompagnement des personnes exilées

46 boulevard des Batignolles, 75017 Paris [France]

E-mail : domasile@gmail.com; Tél : + 33 1 40 08 17 21

www.domasile.org/ www.domasile.info